

Dr Dominique BONNET

Médecin du travail

STPROVENCE

Mme Dominique DUMOTIER-CAZES

Infirmière de santé au travail

48 avenue Charles de Gaulle

13120 Gardanne

Tel : 04 42 58 40 93

assistante-dr-bonnet@stprovence.fr

Adhérent : n° 39026

Nom de l'entreprise : FK2 Gardanne, le 02.06.2022,

Nom du salarié : OLIVEIRA Benjamin

Madame, Monsieur,

Suite à la visite en santé au travail de votre salarié, le 02.06.2022, et au regard des éléments d'information portés à notre connaissance, nous considérons que votre salarié est exposé à des risques professionnels, tels que définis dans le Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016, et comme expliqués ci-après :

Un suivi individuel adapté ou SIA doit être déclaré pour les salariés :

- ☐ Moins de 18 ans- travaux réglementés et sous dérogation
- ☐ Travailleur handicapé ou titulaire d'une pension d'invalidité
- ☐ Travailleur de nuit

Un suivi individuel renforcé ou SIR doit être déclaré pour les salariés exposés aux :

- ☐ Agents biologiques du groupe 3 et 4
- ☐ Agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)
- ☐ Amiante
- ☐ Chute de hauteur lors du montage et démontage d'échafaudage
- ☒ Conduite d'équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges
- ☐ Opération sur installations électriques ou dans leur voisinage
- ☐ Plomb
- ☐ Radiations ionisantes
- ☐ Travaux de manutentions manuelles > 55kg
- ☐ Travaux en milieu hyperbare
- ☐ Autre = postes rajoutés par l'employeur

Nous vous remercions, par conséquent, de bien vouloir **mettre à jour la déclaration des risques professionnels**, que vous avez faite auprès de notre service sur le portail adhérent.

L'employeur doit mettre à jour cette liste de postes **tous les ans**.

En cas de nécessité, vous pouvez contacter le service adhérent au : 04 86 67 74 90.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

